

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026, 18H30**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 18H30.

Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 13 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Madame Géraldine SEBERT, Maire en exercice.

Étaient présents :

Mesdames Laetitia CAPELAERE, Magali CARON LECLERCQ, Isabelle DEVALCKENAERE, Amandine FOUILLARD, Audrey GUISGAND et Marie-Laure LEGRIS.

Messieurs Gilles DEMARAI, Rémi DERVEAUX, Philippe DRUMÉZ, Gilbert MARTINET, Bruno QUENIART, Sylvain ROHART, Dimitri SMEKTALA et Kévin VILLAIN.

**Secrétaire de séance :** Madame Amandine FOUILLARD est désignée secrétaire de séance.

La séance ouverte Madame le Maire fait procéder à l'appel et constate le quorum. A l'ouverture de la séance Monsieur Rémi DERVEAUX et Madame Laetitia CAPELAERE sont absents. Ils rejoignent la séance par la suite.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2026.**

Madame le Maire indique que le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 a été transmis aux conseillers avec la convocation. Elle précise que lors de la séance une erreur a été commise sur le taux maximum alloué au Maire. Elle précise que le taux maximum a bien été approuvé à la majorité des votes mais qu'il ne correspond pas au taux indiqué qui est de 55,7% et non pas 58,3%. Les taux et montants ont été ajustés sur les délibérations et modifiés en rouge sur le procès-verbal. Elle demande aux membres du Conseil si ce document ne fait l'objet d'aucune question ou objection.

**Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune objection et il est approuvé, à l'unanimité, par les membres de l'Assemblée.**

**Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2025, budget principal commune et budget annexe « Estaminet »**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un extrait du CFU a été transmis lors de l'envoi de la première convocation en date du 13 avril 2026. Elle précise qu'il s'agit du document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité pour l'exercice budgétaire 2025 concernant le budget principal. Il se substitue au Compte de Gestion et au Compte Administratif qui étaient présentés avant cette année.

Madame le Maire explique qu'il s'agit des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2025, lorsque Monsieur DRUMEZ était l'ordonnateur. Lors de l'approbation du Compte Financier Unique, l'ordonnateur ne peut pas participer au vote et doit quitter la séance.

Pour des raisons pratiques, elle suggère, si Monsieur DRUMEZ n'y voit pas d'inconvénient, de présenter les résultats du budget principal et du budget annexe « Estaminet », ainsi Monsieur DRUMEZ ne quittera la séance qu'une seule fois puis il sera procédé aux votes. Monsieur DRUMEZ n'y voit pas d'objection.

Madame le Maire donne la parole à Emilie TIRACHE, secrétaire générale de mairie, qui présente le compte financier unique 2025 pour le budget principal.

[Section de Fonctionnement / Recettes](#)

COMMUNE DE CAMBRIN (M51) - MAIRIE DE CAMBRIN - CFU - 2025

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
**RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + SAR R+R)	Réalisations Titres émis (b)	Retraitements (c)	Total réalisations (d = b-c)
013	Atteulements de charges	30 000,00	24 974,37	0,00	24 974,37
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RAR	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	69 910,00	93 605,20	8 254,80	101 850,00
72	Impôts et taxes (sauf 731)	467 569,00	486 954,33	0,00	486 954,33
731	Fiscalité locale	295 455,00	350 889,50	0,00	350 889,50
74	Dotations et participations	110 712,00	111 523,77	0,00	111 523,77
75	Autres produits de gestion courante	42 520,00	31 054,53	0,00	31 054,53
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 016 166,00</b>	<b>1 099 001,70</b>	<b>8 254,80</b>	<b>1 107 256,50</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	200,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sommes budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes reçues et mixtes</b>	<b>1 016 166,00</b>	<b>1 099 001,70</b>	<b>8 254,80</b>	<b>1 107 256,50</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 016 166,00</b>	<b>1 099 001,70</b>	<b>8 254,80</b>	<b>1 107 256,50</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	126 597,87			
	<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>	<b>1 142 763,87</b>	<b>1 099 001,70</b>	<b>8 254,80</b>	<b>1 107 256,50</b>

- Contrats aidés et remboursements sur rémunération du personnel
- Services communaux (cantine, cantine, ALSH, colonies de vacances...)
- Dotations (Agglo, SIZAF...)
- Impôts directs locaux
- CAF, cantine à TC, dotations de l'Etat...
- Loyer ancien prestylio + garage, sinistres

**II – EXECUTION BUDGETAIRE  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + SAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)
011	Charges à caractère général (3)	330 904,67	318 601,35	71,02	318 732,37
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	539 300,00	465 450,79	0,00	465 450,79
014	Attributions de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	138 560,00	129 932,90	0,00	129 932,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 017 764,67</b>	<b>915 045,04</b>	<b>71,02</b>	<b>915 116,06</b>
66	Charges financières	15 043,05	15 043,05	0,00	15 043,05
67	Charges spécifiques	500,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (sumi-budgétaires)	27 756,61	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles et imputés</b>	<b>1 061 064,33</b>	<b>930 088,09</b>	<b>71,02</b>	<b>930 159,11</b>
023	Virement à la section d'investissement	81 899,54			
042	Opérations ordre trans. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>	<b>81 899,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 142 963,87</b>	<b>930 088,09</b>	<b>71,02</b>	<b>930 159,11</b>
602	Deficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00			
	<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>	<b>1 142 963,87</b>	<b>930 088,09</b>	<b>71,02</b>	<b>930 159,11</b>

Charges courantes (énergie, consommables, élimination, télécommunications, entretien divers, fûts et carteries)

Charges de personnels diverses, frais médicaux

Contributions aux ententes, subventions (associations, CCAS) incriminés des élus.

Intérêt de la dette

Report des recettes non perçues  
(solde des subventions) au budget  
primitif 2026

**II – EXECUTION BUDGETAIRE**  
**RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

		II				A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (OP + DM + SAR N-3)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	573 132,00	270 621,13	47,22	260 609,87	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	172 571,21	149 448,82	86,60	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,regie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>745 703,21</b>	<b>420 068,95</b>	<b>56,33</b>	<b>260 609,87</b>	
027	Virement de la section de fonctionnement (3)	87 899,54				
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
047	Opérations parrainées (7)	92 170,60	62 588,78	67,91	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>174 070,14</b>	<b>62 588,78</b>	<b>35,96</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>919 773,35</b>	<b>482 658,73</b>	<b>52,48</b>	<b>260 609,87</b>	
001	Solde d'exécution positif reporté	1 163 294,79				
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>2 083 068,14</b>	<b>482 658,73</b>		<b>260 609,87</b>	

Subventions d'investissement  
obtenues pour le plateau sports et  
locaux (accorptes)

Fond de compensation TVA  
(16,4% des dépenses  
d'investissement de l'année  
budgétaire précédente).

Monsieur Kévin VILLAIN demande la raison pour laquelle il y a une différence entre les subventions provisionnelles et la somme des réalisations et des restes à réaliser. Madame TIRACHE indique qu'il s'agit de subventions que la commune escomptait percevoir et qui n'ont pas été allouées.

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) BP + DM + RAR (B-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 2014)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (2)	1 868 301,52	1 395 030,90	0,00	35 000,00	
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 903 301,52</b>	<b>1 395 030,90</b>	<b>3,30</b>	<b>299 726,23</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	87 596,02	87 596,02	100,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>87 596,02</b>	<b>87 596,02</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 990 897,54</b>	<b>1 482 626,92</b>	<b>74,47</b>	<b>299 726,23</b>	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
047	Opérations patrimoniales (5)	92 170,60	62 588,78	67,91	0,00	
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>92 170,60</b>	<b>62 588,78</b>	<b>67,91</b>	<b>0,00</b>	
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>2 083 068,14</b>	<b>1 545 215,70</b>	<b>74,18</b>	<b>299 726,23</b>	
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00				
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>2 083 068,14</b>	<b>1 545 215,70</b>		<b>299 726,23</b>	

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>		<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>81</b>

**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Receives			
A	910 773,35	1 076 366,00	1 936 139,35
B	482 658,73	1 107 258,50	1 589 917,23
C	760 609,87	0,00	760 609,87
D	2 083 066,14	1 142 063,87	3 225 030,01
E	1 545 215,70	930 159,11	2 475 374,81
F	799 126,21	0,00	799 126,21
G = B - E	-1 062 556,97	177 007,39	-885 549,58
H	1 163 294,79	126 597,87	1 289 892,66
I = G + H	900 737,82	303 605,26	1 204 343,08
J = C - F	29 156,76	0,00	29 156,76
K = H + J	929 894,58	303 605,26	1 233 500,84
Excédent adéficit			
L	303 605,26		303 605,26

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL**

	IMMOBILISATIONS	IMMOBILISATIONS	Excédent
RECETTES OU DEPENSES	RECETTES OU DEPENSES	RECETTES OU DEPENSES	Excédent
120 787,87 €	1 353 254,79 €	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €
930 159,11 €	602 606,73 €	2 075 126,31 €	2 075 126,31 €
930 159,11 €	1 653 923,52 €	2 075 126,31 €	2 075 126,31 €
303 605,26 €	300 737,82 €		

Bilan de fin d'exercice	Bilan de fin d'exercice	Bilan de fin d'exercice
Excédent de fonctionnement	Excédent de fonctionnement	Excédent de fonctionnement
299 276,23 €	299 276,23 €	299 276,23 €
260 809,27 €	260 809,27 €	260 809,27 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €
61 621,46 €	61 621,46 €	61 621,46 €

Attestation de l'excédent de fonctionnement	Attestation de l'excédent de fonctionnement
200 000,00 €	200 000,00 €
101 695,35 €	101 695,35 €

Proposition d'affectation du résultat



Madame TIRACHE présente ensuite le Compte Financier Unique pour le budget annexe « Estaminet ».

[Section de Fonctionnement / Recettes](#)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE					
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR.N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)
013	Attenuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 550,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	18 080,00	18 079,16	0,00	18 079,16
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>19 630,00</b>	<b>18 079,16</b>	<b>0,00</b>	<b>18 079,16</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>	<b>19 630,00</b>	<b>18 079,16</b>	<b>0,00</b>	<b>18 079,16</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>19 630,00</b>	<b>18 079,16</b>	<b>0,00</b>	<b>18 079,16</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00			
	<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>	<b>19 630,00</b>	<b>18 079,16</b>	<b>0,00</b>	<b>18 079,16</b>

Loyers perçus en 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)
011	Charges à caractère général (3)	19 610,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	20,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes délus	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de services</b>	<b>19 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses mixtes et annexes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre antérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>19 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00			
	<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>	<b>19 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Aucune dépense pour l'exercice 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE			
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE			
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + DAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)
01B	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 380,52	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 193,22	19 193,22
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régid)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>45 573,74</b>	<b>19 193,22</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>45 573,74</b>	<b>19 193,22</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00	
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>45 573,74</b>	<b>19 193,22</b>

Part du fonctionnement injecté en section d'investissement en 2025

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>			
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>			
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) RIP + DM + RAR N-1	Réalisations (mandats émis) (b)
018	RSA	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00
047	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	45 573,74	
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>45 573,74</b>	<b>0,00</b>

Aucune dépense  
d'investissement en 2025



Résultats de l'exercice :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
	A	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Receives				
Prévision budgétaire totale	A	45 573,74	19 630,00	65 203,74
Recettes réalisées (1)	B	19 193,22	18 079,16	37 272,38
Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses				
Autorisation budgétaire totale	D	0,00	19 630,00	19 630,00
Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	G = B - E	19 193,22	18 079,16	37 272,38
Résultats antérieurs reportés	H	-45 573,74	0,00	-45 573,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	-26 380,52	18 079,16	-8 301,36
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	G + H + I	-26 380,52	18 079,16	-8 301,36

COMPTÉ FINANCIER UNIQUE 2025 - Affectation du résultat au BP 2026 - BUDGET Examinateur

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	45 573,74 €	0,00 €	45 573,74 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	26 079,36 €	0,00 €	19 193,22 €	0,00 €	37 272,38 €
TOT AL	0,00 €	26 079,36 €	45 573,74 €	19 193,22 €	45 573,74 €	37 272,38 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE		26 079,36 €	26 380,52 €	0,00 €	8 301,36 €	0,00 €
Bilan de fonctionnement		26 079,36 €				
Excédent de fonctionnement		0,00 €				
Restes à reporter en dépenses		0,00 €				
Restes à reporter en recettes		0,00 €				
Bilan total de fonctionnement		26 079,36 €				
Excédent de fonctionnement		0,00 €				
Affectation de l'excédent de fonctionnement						
			18 079,16 €	0,00 €	18 079,16 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			26 380,52 €	0,00 €	26 380,52 €	0,00 €

Affectation (du résultat)





Madame le Maire demande à Monsieur Philippe DRUMEZ de quitter la salle afin que le conseil procède au vote.  
Madame Laetitia CAPELAERE a rejoint la séance.

Pour le budget principal :

Pour le budget annexe « Estaminet » :

**Le Compte Financier Unique 2025 est approuvé à l'unanimité.**

**Le Compte Financier Unique 2025 est approuvé à l'unanimité.**

#### **Affectation des résultats 2025, budget principal**

Madame le Maire indique qu'après l'approbation du CFU, il appartient aux membres du Conseil municipal de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté. Pour le budget principal, on constate un excédent de fonctionnement cumulé de 303 695,26 €. Elle propose à l'Assemblée délibérante d'affecter 200 000 € en recettes d'investissement à l'article 1068 et 103 695,26€ en recettes de fonctionnement reportées.

**L'affectation des résultats, telle que proposé par Madame le Maire, est approuvée à l'unanimité.**

#### **Affectation des résultats, budget annexe**

Madame le Maire précise que le budget annexe fait apparaître un déficit d'investissement. Elle ajoute que l'excédent de fonctionnement cumulé de 18 079,16 € doit couvrir le déficit de la section d'investissement. Elle propose d'affecter la totalité de l'excédent au compte 1068 en recette d'investissement.

**L'affectation des résultats, telle que proposé par Madame le Maire, est approuvée à l'unanimité.**

#### **Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026**

Madame le Maire explique que, chaque année, il incombe aux membres du Conseil municipal de déterminer les taux des contributions directes. Elle rappelle qu'à la suite de la dernière réforme de la taxe d'habitation seuls les taux du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires doivent être fixés.

Elle propose de maintenir les taux actuellement en vigueur, à savoir :

Foncier bâti : 31,59 % (en 2025, le taux moyen national était de 39,79% et le taux moyen départemental était de 50,99%).

Foncier non-bâti : 38,75% (les taux moyens nationaux et départementaux 2025 étaient de 51,19%).

Taxe d'habitation : 12,20% (en 2025, le taux moyen national était de 23,67% et le taux départemental de 28,45%).



Elle informe qu'au vu des bases transmises par l'Administration, les recettes communales générées seront, pour 2026, de 304 844 € pour le foncier bâti, de 5 231 € pour le foncier non bâti et de 1 684 € pour les taxes d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants. Soit une recette totale de 328 120 € (contre 307 088 € en 2025).

Madame le Maire sollicite le vote des membres du Conseil municipal.

**Le maintien des taux actuellement en vigueur est approuvé à l'unanimité des voix.**

**Subventions aux associations**

Madame le Maire annonce à l'Assemblée délibérante que le conseil municipal est souverain pour attribuer des subventions au tissu associatif local. Elle ajoute que, sans augmenter la ligne budgétaire en comparaison avec l'exercice comptable 2025, la nouvelle municipalité souhaite augmenter les subventions, à l'exception du Comité des fêtes, et propose d'allouer les subventions aux associations de la manière suivante :

	Montant alloué	2026
APEI Béthune		150 €
Amicale Laïque de Cambrin		250 €
Association des parents d'élèves		250 €
Association des anciens combattants		250 €
Association des donateurs de sang Annequin, Cambrin et Cuinchy		150 €
Club du Bel âge et Devoir de Mémoire		250 €
Comité des fêtes de Cambrin		5 000 €
Confrérie des Charitables		250 €
Conservatoire des Espaces naturels		150 €
GYM		250 €
Jam's band		250 €
Judo Club Acama Cambrin		250 €
Souvenir Français		250 €
USEP		150 €
Secours Populaire de Cambrin		250 €
Sportica Multisports Cambrin		250 €

Madame Amandine FOUILLARD rappelle que la valorisation des associations était un engagement de l'équipe constituant la majorité. Elle rappelle que les associations font vivre Cambrin et que cette augmentation des subventions constitue un premier levier. Cette action pour 2026 pourra être suivie d'autres actions futures.

Madame le Maire explique que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires » (art. L. 2131-11 du CGCT).  
Ainsi, il convient, pour les élus qui sont actuellement présidents d'association de s'abstenir lors de ce vote.

Madame le Maire précise que, ne pourront pas prendre part au vote :

- Magali CARON, Présidente du Don du Sang,
- Rémi DERVEAUX, Président du Comité des fêtes de Cambrin,
- Amandine FOUILLARD, Présidente de l'association GYM,
- Gilbert MARTINET, Président du Club du Bel âge et Devoir de Mémoire.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les subventions 2026 proposées par Madame le Maire sont approuvées.**

Monsieur Rémi DERVEAUX rejoint la séance.

#### **Approbation du Budget Primitif (BP) 2026. budget principal**

Madame le Maire explique que le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur (c'est-à-dire le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Elle rappelle qu'un extrait du BP 2026 pour le budget principal et une note synthétique ont été adressés aux membres du Conseil avec la convocation du 13 avril 2026.

Elle précise que le conseil municipal vient d'approuver l'affectation des résultats, les taux de fiscalité directe locale et les subventions aux associations. Le Budget primitif est voté au chapitre et, après présentation, il sera soumis à l'approbation du l'Assemblée délibérante. Madame le Maire ajoute que le Conseil devra également approuver la fongibilité des crédits. Celle-ci permet à une collectivité d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette démarche vise à faciliter le travail des services administratifs en favorisant la réactivité, puisqu'elle dispense d'une délibération modificative budgétaire qui devrait attendre un prochain conseil municipal.

Madame le Maire avise les membres du conseil municipal que les budgets primitifs ont été préparés par Emilie TIRACHE, secrétaire générale, en concertation avec Sylvain ROHART, adjoint aux finances.

Elle donne la parole à Emilie TIRACHE et lui demande de présenter le BP 2026 de la commune.

## La section de fonctionnement :

Le vote du budget primitif a lieu au chapitre.

### Les recettes :

Elles sont constituées :

- Du résultat d'exploitation reporté (Chapitre 002). Il s'agit de la partie d'excédent de de fonctionnement cumulé qu'il a été choisi d'affecter à la section de fonctionnement.
- Des atténuations de charges (Chapitre 013). Il s'agit des remboursements perçus par la commune sur rémunération du personnel (contrats aidés, assurance pour les arrêts maladie,...).
- Des produits des services, du domaine et ventes diverse (Chapitre 70). Il s'agit de la vente des concessions au cimetière, des redevances d'occupation du domaine public et des participation familiales pour la cantine, la garderie et les centres de loisirs.
- Les impôts et taxes (Chapitre 73). Il s'agit du produit des taxes foncières sur le bâti et le non bâti, l'attribution de compensation reversée par la CABBALR aux communes (notamment les recettes issues du SIZIAF) et des fonds de péréquation divers.
- Les dotations et participations (Chapitre 74). Il s'agit des subventions de la Caisse d'Allocation Familiales, de la participation de l'Etat au tarif social de la cantine et de diverses dotations de l'Etat.
- Les autres charges de gestion courante (Chapitre 75). Il s'agit des loyers perçu (ancien presbytère), d'éventuels dons et des remboursements d'assurances après sinistre).

Recettes de fonctionnement		BP 2025	Réel 2025	Proposition BP 2026
CHAPITRE	002	126 597,87 €		103 695,26 €
CHAPITRE	013	30 000,00 €	24 974,37 €	20 000,00 €
CHAPITRE	78	- €	- €	39,61 €
CHAPITRE	70	69 910,00 €	101 860,00 €	112 610,00 €
CHAPITRE	73	762 924,00 €	836 211,83 €	832 429,00 €
CHAPITRE	731	100,00 €	1 632,00 €	100,00 €
CHAPITRE	74	110 712,00 €	111 523,77 €	117 131,00 €
CHAPITRE	75	42 520,00 €	31 054,53 €	37 548,00 €
CHAPITRE	77	200,00 €	- €	200,00 €
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>1 142 963,87 €</b>	<b>1 107 256,50 €</b>	<b>1 223 752,87 €</b>

### Les dépenses :

Elles sont constituées :

- Les charges à caractère général (Chapitre 011). Il s'agit des charges courantes : énergie, consommables, alimentation, télécommunication, fournitures d'entretien, fêtes et cérémonies etc...
- Les charges de personnel (Chapitre 012). Il s'agit des rémunérations, des charges sociales et patronales, les cotisations retraite et les frais médicaux du personnel (visite à la médecine du travail, expertises etc...).
- Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65). Il s'agit des contributions auprès des intercommunalités, des subventions accordées aux associations, au CCAS et aux administrés et des indemnités des élus.
- Les charges financières (Chapitre 66). Il s'agit des intérêts de la dette.
- Les dotations aux provisions semi-budgétaires (Chapitre 68). Il s'agit des sommes provisionnées pour impayés et pour litiges.
- Les charges exceptionnelles (Chapitre 67). Il s'agit d'éventuels titres annulés sur exercices antérieurs.
- Le versement à la section d'investissement (Chapitre 023). Il s'agit de crédits injectés en section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement		BP 2025	CA 2025	Proposition BP 2026
CHAPITRE	011			
		Charges à caractère général		
CHAPITRE	012	339 904,67 €	318 732,37 €	415 050,00 €
		Charges de personnel et frais assimilés		
CHAPITRE	65	539 300,00 €	466 450,79 €	541 050,00 €
		Autres charges de gestion courante		
CHAPITRE	66	138 560,00 €	129 932,90 €	154 750,00 €
		Charges financières		
CHAPITRE	68	15 043,05 €	15 043,05 €	13 231,00 €
		Dotations aux provisions semi budgétaires		
CHAPITRE	67	27 756,61 €	- €	54 977,98 €
		Charges exceptionnelles		
CHAPITRE	023	500,00 €	- €	500,00 €
		Versement à la section d'investissement		
		81 899,54 €	- €	44 193,89 €
<b>TOTAL Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>1 142 963,87 €</b>	<b>930 159,11 €</b>	<b>1 223 752,87 €</b>

## La section d'investissement :

Les recettes :  
Elles sont constituées :

- Du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Chapitre 001). Il s'agit de l'excédent cumulé de la section d'investissement. Il est affecté d'office.
- Du virement la section d'exploitation (Chapitre 021). Il correspond au chapitre 23 des dépenses de fonctionnement et constitue une recette d'investissement. C'est une partie du fonctionnement qui est injectée au profit de la section d'investissement.
- Des opérations patrimoniales (Chapitre 041). Il s'agit de dépenses d'ordre à la demande du Trésor public. C'est une opération nulle puisque les mêmes sommes sont inscrites en dépenses d'investissement.
- Les dotations et fonds divers (Chapitre 10). Elle est composée du FCTVA (c'est-à-dire le reversement de 16,404% des dépenses d'investissement de l'année N-1), de la part communale de la taxe d'aménagement et des excédents de fonctionnement capitalisés votés lors de l'affectation du résultat.
- Des subventions d'investissement (Chapitre 13). Il s'agit de l'ensemble des subventions aux investissements perçues par la commune (DETR, FARDA, amendes de police, fond de concours etc...).

Recettes d'investissement		BP 2025	CA 2025	Restes à réaliser	Proposition BP 2026	RAR + Nouvelle proposition
CHAPITRE 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 163 294,79 €	- €	- €	100 737,82 €	100 737,82 €
CHAPITRE 021	Virement de la section d'exploitation	81 899,54 €	- €	- €	44 193,89 €	44 193,89 €
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	92 170,60 €	62 588,78 €	- €	- €	64 580,60 €
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	172 571,21 €	149 408,82 €	- €	457 000,00 €	457 000,00 €
CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	573 132,00 €	270 621,13 €	260 609,87 €	75 000,00 €	335 609,87 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 083 068,14 €</b>	<b>482 658,73 €</b>	<b>260 609,87 €</b>	<b>676 931,71 €</b>	<b>1 002 122,18 €</b>

## Les dépenses :

Il s'agit de toutes les dépenses d'investissement prévues, elles sont regroupées par opération. Pour l'exercice 2026, elles sont constituées de :

		Budget primitif 2026			
Dépenses d'investissement		BP 2025	CA 2025	Propo + RAR, soit budget total	
Opération	Opération financière				Chap17 : écriture comptable = recette d'investissement Chap18 - Capital de la dette
CHAPITRE	41	179 765,62 €	150 184,00 €	153 989,60 €	
CHAPITRE	15	53 175,00 €	53 500,00 €	64 500,00 €	Achat terrain = DOUCHEZ + terrain Orange (privé)
Opération	Opération non individualisée				
CHAPITRE	31	35 000,00 €	37 300,00 €	45 000,00 €	Prév dépenses informatique et diversif
Opération	Mairie				
CHAPITRE	31	35 000,00 €	37 300,00 €	45 000,00 €	
Opération	Cimetière				
CHAPITRE	31	31,99 €	143,59 €	10 000,00 €	
Opération	Voies et réseaux, démolition, boisement				
CHAPITRE	31	2 500,00 €	2 600,00 €	10 000,00 €	Chap20 : Etudes diversif sécurisation voiries Chap21 : Aménagement terrain = DOUCHEZ +, rue Pascal Rensy, adouces bordures rue du Marais, réflexion plaques d'ébout, sécurisation rue de Noyelles.
Opération	Salle polyvalente				
CHAPITRE	21	54,99 €	59,20 €	10 500,00 €	Etude acoustique, débitmètre acoustique, améliorations électriques
Opération	Villa Marie-Louise				
CHAPITRE	21	34,99 €	34,99 €	30 500,00 €	
Opération	Bibliothèque, salle de sports, école autres bâtiments				
CHAPITRE	21	1 665 484,94 €	1 392 213,93 €	4 04 226,23 €	Chap20 : Diagnostics, études, permis de construire Chap21 : Peintures façade et toit chûssis
Opération	Eclairage public				
CHAPITRE	21	30 214,00 €	31 336,59 €	4 699,41 €	Reliquets et travaux supplémentaire plateau sports, aménagement voiries + probelles supp. Organigramme complet des bâtiments. Achat outillage services techniques, Prév école.
Opération	Local associatif				
CHAPITRE	21	15 500,00 €	11 000,00 €	65 100,00 €	Etudes éclairage intelligent
Opération	Maison des enfants				
CHAPITRE	21	1 111 807,81 €	1 340 762,41 €	34 198,57 €	Prévisions diversif
Opération	Cantine et classes				
CHAPITRE	21	- €	- €	25 000,00 €	Prévision chaudière
Opération	Cyber-centre				
CHAPITRE	21	- €	- €	6 000,00 €	Prévisions diversif + matériel informatique + matériel cuisine
Opération	Matériel de camping				
CHAPITRE	21	- €	- €	1 000,00 €	Prévision chaudières
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 043 658,14 €</b>	<b>1 545 215,70 €</b>	<b>1 902 122,18 €</b>	<b>Partit matériel de camping</b>

Madame TIRACHE précise que le budget primitif est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'exercice comptable. La législation impose qu'il soit équilibré, pour chaque section, en dépenses et en recettes, c'est pourquoi de nombreuses dépenses d'investissement sont inscrites en « prévisionnel ».

Madame le Maire demande aux membres de l'Assemblée délibérante s'ils ont des questions.

Monsieur DRUMEZ demande si la subvention au Département du Pas-de-Calais va être demandée concernant le terrain situé entre la résidence et le plateau sports et loisirs. Madame TIRACHE indique que le projet des aménagements n'est pas encore totalement abouti, il sera peut-être envisagé de vendre une partie de ce terrain aux riverains, et dans ce cas, il ne sera pas possible de solliciter la participation financière du Département. Elle ajoute qu'une réunion de quartier sera probablement organisée afin de recueillir l'opinion des riverains sur le sujet.

Madame Magali CARON LECLERCQ confirme qu'une réunion de quartier sera bien organisée.

Monsieur ROHART précise qu'il s'est entretenu sur le sujet avec Monsieur Henri TESSON, le maître d'œuvre du plateau sports et loisirs, et qu'il faut que tous les riverains soient d'accord pour acheter une part du terrain afin que l'ensemble reste harmonieux.

Madame Isabelle DEVALCKENAERE dit que ce sera difficile.

Monsieur ROHART souhaite apporter des précisions quant aux aménagements prévus rue Pascal Rensy. Il indique qu'il s'agit d'une continuité de la sécurisation du cheminement des piétons et qu'il est donc nécessaire de sécuriser cet espace de transit tout en veillant à éviter que les aménagements constituent de nouvelles zones de stationnement pour les véhicules.

Plus de question. Madame le Maire sollicite le vote du Conseil concernant l'approbation du budget primitif 2026 de la commune.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2026 de la commune. La fongibilité des crédits, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles par section est également approuvée à l'unanimité.**

**Approbation du Budget Primitif 2026. budget annexe « Estaminet »**

Madame le Maire explique que le bâtiment de l'estaminet « Au pain d'Alouette » appartient à la commune. La commune loue le restaurant via un bail commercial. Pour ce type de bail, la commune reverse la TVA perçue. C'est la raison pour laquelle il fait l'objet d'un budget à part, appelé budget annexe. Elle rappelle qu'un extrait du BP 2026 pour le budget annexe « Estaminet » et une note synthétique ont été adressés le 13 avril 2026 aux membres du Conseil. Comme celui de la commune, il est voté au chapitre. Il conviendra, comme pour le budget principal, d'autoriser la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles par section.



Madame le Maire demande à Emilie TIRACHE de présenter le budget primitif 2026 de l'estaminet à l'Assemblée délibérante.

Recettes de fonctionnement		BP 2025	CA 2025	Proposition BP 2026
CHAPITRE	73 Impôts et taxes	1 550,00 €	- €	3 100,00 €
Article	738 Autres impôts et taxes	1 550,00 €		3 100,00 €
CHAPITRE	75 Autres charges de gestion courante	18 080,00 €	18 079,16 €	21 769,56 €
Article	752 Revenus des immeubles	18 060,00 €	18 079,16 €	21 769,56 €
Article	75888 Produits exceptionnels divers	20,00 €		
	<i>(En cas d'arrondi de TVA)</i>			
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>19 630,00 €</b>	<b>18 079,16 €</b>	<b>24 869,56 €</b>

Dépenses de fonctionnement		BP 2025	CA 2025	Proposition BP 2026
CHAPITRE	011 Charges à caractère général	19 610,00 €	- €	24 849,56 €
Article	615228 Autres bâtiments	19 610,00 €	- €	24 849,56 €
CHAPITRE	65 Autres charges de gestion courante	20,00 €	- €	20,00 €
Article	65818 Autres	20,00 €	- €	20,00 €
<b>TOTAL Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>19 630,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>24 869,56 €</b>

Recettes d'investissement		BP 2025	CA 2025	Proposition BP 2026
CHAPITRE	10 Dotations, fonds divers et réserves	19 193,22 €	19 193,22 €	18 079,16 €
Article	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	19 193,22 €	19 193,22 €	18 079,16 €
CHAPITRE	16 Emprunts et dettes assimilées	26 380,52 €	- €	8 301,36 €
Article	16-1 Emprunts en euros	26 380,52 €		8 301,36 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>45 573,74 €</b>	<b>19 193,22 €</b>	<b>26 380,52 €</b>

Dépenses d'investissement		BP 2025	CA 2025	Propo + RAR, soit budget total
Opération	OPFI			
CHAPITRE	001	45 573,74 €	- €	26 380,52 €
Article	001	45 573,74 €	- €	26 380,52 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>45 573,74 €</b>	<b>- €</b>	<b>26 380,52 €</b>

Monsieur Sylvain ROHART précise que l'exercice 2026 marquera la fin du déficit d'investissement de ce budget. Il sera donc désormais possible d'envisager de nouvelles dépenses d'investissement afin de maintenir en bon état ce lieu attractif et central.

Monsieur Philippe DRUMEZ rappelle qu'il s'est passé 7 ans entre l'achat du bâtiment et le début des travaux d'aménagement d'un estaminet, le temps de faire mûrir le projet.

Monsieur ROHART remercie les services administratifs de la commune pour l'élaboration de ces budgets. Il salue leur patience et leur pédagogie pour les explications qu'ils ont bien voulu fournir.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2026 de l'estaminet. La fongibilité des crédits, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles par section est également approuvée à l'unanimité.**

#### **Délégation du Conseil municipal au Maire**

Madame le Maire explique à l'Assemblée délibérante qu'aux termes de l'article L 2121-29 du CGCT, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Le conseil municipal est donc investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales.

Il peut toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, déléguer tout ou partie de ses attributions au maire. Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune, tout en fournissant un gain de temps. Ainsi, les compétences déléguées écartent l'intervention obligatoire et répétée du conseil municipal (le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre).

Le conseil municipal a la faculté de déléguer en 31 matières.

Madame le Maire sollicite du Conseil municipal la délégation des 18 matières suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et quel que soit leur montant ;

- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs, le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 500 € par sinistre ;
- 13° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 14° De réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum autorisé de 50 000 € par année civile
- 15° D'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- 16° De demander à tout organisme financeur, dès lors que le projet est formellement identifié et chiffré, l'attribution de subventions ;
- 17° D'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200€ ;

18° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du CGCT.

Madame le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité, les 18 délégations énoncées.**

**Nomination d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration de la SEM SPAPA**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil que la SEM SPAPA (Société d'Economie Mixte des Services Publics pour l'Accueil des Personnes Agées) a été créée, en 1992, à l'initiative de communes du Pas-de-Calais, pour construire, puis gérer l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les Héliantines ».

Elle ajoute que Cambrin a la chance d'avoir un EHPAD « Les Héliantines » sur son territoire communal et qu'un membre du Conseil municipal doit donc être désigné pour représenter la commune au Conseil d'Administration.

Madame le Maire propose de nommer Madame Magali CARON LECLERCQ en tant que titulaire et elle-même pour la suppléer.

Un vote à lieu.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, Madame CARON LECLERCQ est nommée représentante titulaire à la SEM SPAPA, Madame SEBERT est nommée suppléante.**

**Nomination du correspondant défense**

Madame le Maire explique qu'une instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'Etat chargé de la Défense et des Anciens combattants invite les communes à désigner un correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense.

Le correspondant défense constitue le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Madame le Maire se porte candidate.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal nomment, à l'unanimité des voix, Madame Géraldine SEBERT correspondante défense.**

### **Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal**

Madame le Maire annonce que l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ». Elle ajoute qu'un projet de règlement a été remis pour étude préalable aux conseillers municipaux avec la convocation. Madame le Maire précise que, suite aux remarques qu'elle a recueillies, elle propose de modifier l'article 15 et de remplacer « les téléphones portables devront être éteints » par « L'utilisation des téléphones portables devra être limitée aux communications d'urgence ». Monsieur Philippe DRUMETZ relève que, les documents relatifs aux réunions étant exclusivement transmis par courriel, les conseillers sont contraints d'utiliser leur téléphone pour suivre les points de l'ordre du jour. Madame le Maire répond qu'elle a effectivement remarqué ce détail et que, dorénavant, la note de synthèse et les documents de travail, le cas échéant, seront disposés sur les tables avant la réunion, comme c'est le cas ce jour. Plus de remarque.

### **Le règlement proposé est approuvé à l'unanimité des voix par le Conseil municipal.**

### **Participation de la Collectivité au volet santé**

Madame le Maire explique à l'Assemblée délibérante que la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette ordonnance introduit en effet le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé. Elle ajoute qu'un projet de délibération a été adressé au Comité Social Territorial Départemental qui l'a étudié lors de la séance du 10 mars 2026. Celle-ci a recueilli l'avis favorable à l'unanimité des 2 collèges. Elle propose donc la mise en place d'une participation employeur au volet santé d'un montant de 15€ par agent et par mois à compter de la date à laquelle la délibération sera rendue exécutoire.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité, la participation de la commune au volet santé.**

### **Dénomination de l'extension d'urbanisation « Résidence Bartholdi »**

Madame le Maire rappelle que l'extension d'urbanisation a fait l'objet d'une délibération acceptant le principe de rétrocession le 19 février 2026. Elle est encore, par habitude, régulièrement appelée « lotissement Pas-de-Calais Habitat ». Elle propose à l'Assemblée délibérante de la dénommer officiellement « Résidence Bartholdi », en hommage à Frédéric Auguste Bartholdi connu pour avoir conçu la Statue de la Liberté, dont la réplique qui surplombe la Place Cabidou fête cette année son centenaire.

**L'extension d'urbanisation est dénommée « Résidence Bartholdi » à l'unanimité des voix.**

Madame le Maire informe le Conseil et le public présent que la pose de la plaque « Résidence Bartholdi » aura lieu le samedi 9 mai 2026, sous le kiosque du Béguinage à 10h30. Cette manifestation constituera le lancement des festivités du centenaire de la Statue de la Liberté. Le 6 juin, la Villa Marie-Louise

sera ouverte au public. La présidente de l'association maison de Lys sera présente pour expliquer son projet à la population. L'architecte chargé des aménagements sera également présent. Il s'agira d'une belle opportunité pour les cambrinois de découvrir la Villa Marie-Louise avant les travaux.

#### **Modification de la délibération relative aux locations de salles et du règlement applicable aux associations**

Madame le Maire rappelle que la délibération du 12 décembre 2022 fixant modalités, tarifs et adoption du règlement intérieur relatif aux locations et mises à disposition des salles municipales prévoyait que les associations bénéficient annuellement d'une location de salle adaptée à l'évènement gratuite. Les membres du bureau proposent que les associations puissent bénéficier de deux occupations annuelles gratuites. Le règlement, dont un projet a été remis aux membres du Conseil pour étude préalable, a également été modifié pour inclure cette clause supplémentaire et permettre à une association qui n'utiliserait pas une de ses gratuités de l'offrir à une autre association. Madame le Maire précise que les tarifs fixés par la délibération resteront inchangés.

Un vote a lieu.

### **Après en avoir délibéré, les modifications proposées sont approuvées à l'unanimité des voix.**

#### **Informations diverses**

##### **Recueil des décisions du Maire**

Madame le Maire explique qu'au titre des délégations qui lui ont été accordées précédemment et dans un souci de transparence, elle fera part au Conseil, lors de chaque séance, des décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi, entre le 22 mars et ce jour, Madame le Maire a :

- Proposé le renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public à la friterie « La Cambrinoise »,
- Concédé l'occupation provisoire du domaine public au café « Le Beaulieu » pour l'installation d'une terrasse entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre 2026,
- Signé un avenant au lot vestiaires/clubhouse d'un montant de 14 941,74 € TTC.
- Signé la convention d'occupation du domaine public qui avait été autorisée par délibération du 19 février 2026 pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques place Cabidou.
- **Délégué au SIZIAE**: Madame le Maire informe le Conseil que le bureau du développement du territoire de la Sous-préfecture de Béthune a informé que c'est la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane qui est chargée de désigner le délégué titulaire au SIZIAF. La délibération prise le 30 mars dernier est donc sans effet.
- **Réponse à une demande écrite**: Madame le Maire explique qu'une habitante de la rue du Marais a adressé une question écrite et demandé d'y répondre en séance. Cette habitante souhaite que le dos d'âne face au numéro 36 rue du Marais soit supprimé. Madame le Maire remarque que son équipe a été interpellée par d'autres riverains lors des passages en porte à porte durant la campagne électorale. Elle précise que la municipalité est donc très consciente qu'il s'agit d'un réel sujet de préoccupation. L'adjoint aux travaux, Sylvain ROHART, prendra tout prochainement l'attache d'entreprises spécialisées qui

pourront apporter des conseils concernant les possibilités de modifications de cet ouvrage. Sa totale suppression n'est pas envisagée car il a été mis en place, à l'époque, pour faire ralentir les véhicules et la sécurité reste une priorité de la municipalité.

- **Demande de devis :** De nombreuses demandes de devis ont été adressées.
- ⇒ **Electricité :** Monsieur Sylvain ROHART a fait établir des devis pour une remise en état de l'électricité dans la salle Léonce Pruvost et un ajout de prises de courant dans le local dédié au CCAS. Il a également demandé le chiffrage d'une commande pour la hotte aspirante du restaurant scolaire. Ce dispositif est obligatoire.
- ⇒ **Sécurité sanitaire :** Monsieur Rémi DERVEAUX s'est chargé de faire établir des devis pour la dératation et la désinsectisation (obligatoires pour un restaurant scolaire). Il a également demandé différentes propositions commerciales pour la désinfection des hottes aspirantes.
- ⇒ **Sports :** Monsieur DERVEAUX a aussi fait chiffrer le tracage du terrain de foot à B, non prévu dans les travaux du plateau sports et loisirs ainsi que la fertilisation de ce terrain.
- ⇒ **Sécurité des bâtiments :** Monsieur Bruno QUENIART a pris en charge notre prestataire d'alarme. Le prestataire a résolu des dysfonctionnements, modifié les codes d'accès et a pris les renseignements pour proposer un dispositif d'alarme pour la mairie. Monsieur QUENIART a également pris en charge le dossier pour la constitution d'un organigramme des clefs de l'ensemble des bâtiments communaux.
- **Mains courantes :** Madame le Maire annonce que deux mains courantes ont été déposées. Une d'elle-même, en tant que Maire, car elle a été saisie de plaintes d'administrés, qui pour certains sont des personnes vulnérables. La tête de liste de « Continuations d'agir, ensemble, pour Cambrin » fait du porte à porte et téléphone, avec beaucoup d'insistance, pour obtenir des attestations qu'il souhaite faire valoir dans la procédure de recours déposé contre le résultat des élections. Monsieur ROHART, de son côté, a déposé une main courante concernant un geste injurieux que lui a adressé le fils de cette même personne alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions d'adjoint au maire.

Monsieur ROHART explique que cette main courante n'a pas été déposée de gaité de cœur, cependant, que ce soit en tant qu'élu ou en tant qu'administré, il n'a jamais manqué de respect à qui que ce soit, ce geste n'est donc pas acceptable. C'est après en avoir longuement discuté avec Madame le Maire et ses collègues élus qu'il a pris la décision de déposer cette main courante.

Madame le Maire ajoute qu'elle ne l'a pas fait de gaité de cœur non plus, mais les personnes sont venues nombreuses lui rapporter ces faits. Il s'agit là de son devoir de Maire.

Plus de question.

La séance est levée à 19H42.

**Le Maire,**  
**Géraldine SEBERT**



**La secrétaire de séance,**  
**Amandine FOUILLARD**

